Compte -rendu Assemblée générale du COS Marne

Jeudi 6 juillet 2023

Rapport moral et d'activité

Bien chers amis

2022 a été synonyme de retour à la normale pour notre association. En effet après 2 années très difficiles, nous avons repris notre rythme de croisière

En ce qui concerne nos installations, avec 93 semaines de location nous avons repris un rythme de croissance et 2023 se présente sous les meilleurs hospices.

Nous avons remplacé le mobil home de Quend Plage, par un mobil home neuf sur un nouvel emplacement. La fréquentation de cette installation prouve que nous avons investi à bon escient.

Nous avions le projet de remplacer le mobil home le plus ancien de Noirmoutier pour cette saison prochaine. Malheureusement le retard pris par le renouvellement du bail du camping entre l'ONF, propriétaire du terrain et le COS 49, exploitant du camping ainsi que les difficultés d'approvisionnements en mobil home neuf, ne nous a pas permis de réaliser ce projet. Ce n'est que partie remise et cela sera fait pour la saison prochaine.

Concernant nos appartements, Au Cap d'Agde et malgré la vente d'un de nos appartements, la fréquentation n'est pas au rendez-vous. Nous devons réfléchir à cette situation.

Cette situation existe aussi sur l'un de nos deux appartements de la résidence des Charmettes à Cavalaire que nous avons du mal à louer. Là aussi une décision sera prise à la fin de la saison pour savoir si nous devons le garder ou nous en séparer. Afin d'alimenter cette réflexion nous avons demandé à une agence immobilière locale de nous faire une estimation de ce bien.

D'une manière générale, les locations doivent couvrir la totalité des frais de gestion et nous ne pouvons nous permettre d'impacter de manière négative, nos finances en maintenant en activité des installations qui ne correspondent pas aux choix de nos adhérents.

Concernant la billetterie, comme je vous le disais déjà l'année dernière, le volume des ventes diminue régulièrement. Néanmoins nous continuerons à proposer à nos adhérents cette prestation qui n'impacte pas les finances de notre association.

Concernant les voyages, en 2022 un magnifique circuit au Portugal a ravi tous les participants. 2023 a permis de renouer avec les 2 voyages, l'un en Ecosse au mois de juin et un autre en hôtel club au Portugal en septembre. Ces deux voyages ont fait le plein.

Merci à Marie-Jo Cassiede pour son implication dans cette activité. Elle y consacre beaucoup de temps et d'énergie avant, pendant et aussi après les voyages pour que ceux-ci se déroulent dans les meilleures conditions. Je sais aussi que Patrick SEILER s'implique dans cette activité.

L'année dernière je vous avais évoqué la fin du COGAS, organe qui gère les activités sociales de la Poste et qui devait disparaitre au 31 décembre 2023 pour être remplacé par un comité d'entreprise. Cela devrait avoir un impact important sur notre association avec la fin des subventions de fonctionnement ainsi que la fin de la mise à disposition des locaux. D'après les dernières informations que nous avons eu, il semblerait que la mise en place de comité d'entreprise soit retardée et que nous devions bénéficier des subsides de la Poste pendant encore quelques mois. Nous resterons très vigilants sur la suite des événements.

2022 à vu aussi la fermeture et la vente des locaux de la direction de la Poste située avenue de la Trinité. Cela nous a obligé à changer notre adresse postale en ouvrant une boite postale et à transférer notre siège social dans les locaux de la Banque Postale, rue Cosme Clause.

Je tenais à remercier tous les membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué à mes côtés au COS Marne ainsi que pour leur soutien. Nous continuerons à travailler afin de fournir à l'ensemble de nos adhérents les meilleures prestations. Nous sommes d'ailleurs ouverts à toutes les suggestions.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président du COS Marne

Jean-Pierre MAIDA

Rapport financier

Le trésorier présente le bilan financier de l'association pour l'année 2022. Les comptes de l'association présente un solde positif de 7236€. (voir annexe jointe)

Le président soumet aux adhérents l'approbation des différents rapports. Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

Proposition d'augmentation de la cotisation

Le président propose à l'assemblée d'augmenter la cotisation et de la passer de 12€ à 15€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Election des membres du bureau

Conformément aux statuts du COS, les membres sont élus pour 3 ans

Sont membres sortants

Michel THIERRY

Yves REGNAULT

Serge GUINOT

Les 3 membres sortants se représentent et sont élus à l'unanimité.

Questions diverses

Le président clôt l'assemblée générale à 19h00.